

Communiqué de presse

FINANCES COMMUNALES

Le budget 2025 présente une marge d'autofinancement stable malgré un résultat déficitaire

Gland, le 8 novembre 2024 - Le budget 2025 de la Ville de Gland prévoit un excédent net des charges sur les produits de CHF 3'224'050.- (2024 : CHF 2'324'050.-) pour un total des charges de fonctionnement de CHF 74'884'900.- (2024 : 71'602'375.-). La marge d'autofinancement, à l'instar des années précédentes, est positive et se monte à CHF 3'111'050.- (2024 : CHF 3'560'125.-).

La marge d'autofinancement budgétée moyenne des dix dernières années est d'environ CHF 3'064'000.-. Le budget 2025 est donc légèrement supérieur à la moyenne et comparable aux années 2014 et 2024. Elle se situe même en-dessus des marges d'autofinancement budgétées des années 2016, 2018, 2020, 2021 et 2023.

Dans le cadre du budget 2025, la Municipalité est, comme à son habitude, restée raisonnable s'agissant des dépenses maitrisables, tout en étant ambitieuse afin d'offrir une belle qualité de vie aux habitants glandois et en respectant son programme de législature. La Municipalité souhaite continuer de proposer des activités culturelles, sportives et des manifestations variées et dynamiques à ses citoyens.

L'année 2025 sera notamment marquée par la poursuite de l'inflation et le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts qui auront un triple effet négatif sur le budget communal :

- 1) Le maintien des taux d'intérêt à un niveau plus élevé que par le passé, couplé à un niveau d'endettement en hausse, fait peser plus lourdement les charges financières dans le budget communal.
- 2) Le niveau élevé du prix de l'énergie, des biens et des services devrait continuer d'impacter négativement le résultat budgété.
- 3) La mécanique d'indexation des salaires au renchérissement du coût de la vie qui découle du règlement du personnel devrait, cette année encore, alourdir la masse salariale.

Malgré ces trois facteurs défavorables, le budget 2025 est marqué par l'expansion des recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques. Ces hypothèses sont corroborées par des prévisions de croissance modérée mais continue, un chômage faible et plus localement par de bonnes prévisions pour certaines entreprises glandoises qui permettront de renforcer les rentrées fiscales. Les recettes fiscales, toutes natures confondues, évoluent de +3.7% par rapport à l'année précédente (2023 : +3.6%), portant ainsi le total à CHF 53'993'600.-.

Ainsi, la valeur du point d'impôt pour l'année 2025, qui découle de ces estimations, est évaluée à CHF 759'157.-, soit une augmentation de 3.6% par rapport au budget 2024 et une augmentation de 4.3% par rapport aux comptes 2023. La valeur du point d'impôt par habitant est estimée à CHF 53.84 pour 2025 (2024 : CHF 52.35). Pour comparaison, la moyenne cantonale est de CHF 49.26 par habitant.

Secrétariat municipal

Office de la communication

En outre, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été acceptée par le Grand Conseil avec une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2025. Contrairement à ce que laissaient présager les estimations de 2023 (base 2022) et comme indiqué dans le préavis n°65 relatif à l'arrêté d'imposition 2025, ce nouveau système ne sera malheureusement pas bénéfique à la Commune de Gland. En effet, globalement, la NPIV coûtera CHF 1'032'300.- de plus qu'en 2024 (l'équivalent de 1.4 point d'impôts) et CHF 2'357'567.- de plus que la première simulation reçue l'an dernier (l'équivalent de 3.3 points d'impôts). Principalement à cause de la hausse du coût total de la PCS (CHF +74.6 millions) et de la hausse du revenu fiscal standardisé (RFS) moyen par habitant. Avec cette augmentation, la Municipalité relève que le déséquilibre de la répartition des charges entre le Canton de Vaud et ses communes ne laisse que peu de marge de manœuvre à ces dernières malgré l'entrée en vigueur de la NPIV. Cette année encore la péréquation, et en particulier la participation à la cohésion sociale, pèse lourdement sur les finances communales. Les acomptes pour la participation à la cohésion sociale, la péréquation directe et la réforme policière, qui fluctuent largement d'une année à l'autre, représentent ensemble 29.6% des charges épurées (2024 : 25.6%).

Pour la première fois, le budget 2025 est présenté uniquement selon les normes du modèle comptable harmonisé « MCH2 » avec comme comparatif les chiffres du budget 2024, puisque le Service des finances, de l'économie et des sports s'est porté volontaire pour faire de la Ville de Gland une commune pilote pour l'adoption du « MCH2 » pour le secteur public, remplaçant l'actuel plan comptable vaudois. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

La Municipalité demande ainsi au Conseil communal, par le biais du **préavis n° 73**, d'accepter le budget de l'exercice 2025 de la Ville de Gland, selon le nouveau format MCH2, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 3'224'050.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 3'111'050.-.

Contacts :

Mme Christine Girod, Syndique : 079 175 35 79

M. Gilles Davoine, Municipal en charge des finances : 079 200 93 51

Office de la communication : 022 354 04 06